

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 20 novembre 2018

▪ Q2 ▪ Saint-Eutrope - Les Ballandreaux

Réunion publique du quartier Saint-Eutrope – Les Ballandreaux, présidée par M Jean-Pierre Roudier, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Florent Chasseloup, chef de brigade de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Florent Chasseloup concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Armement

Q : La Police Municipale est-elle armée ?

R : Depuis 2016, les agents sont dotés de révolvers et de pistolets à impulsion électrique (PIE). Ils ont 12 jours de formation théorique et pratique. Organisation de 4 séances de tir par an et 2 formations obligatoires pour l'utilisation des PIE.

② Formation

Q : Avez-vous une formation spécifique pour être policier ?

R : Il y a un concours à passer puis 9 mois de formation en école de police.

③ Police Municipale et Police Nationale

Q : De qui dépendez-vous ?

R : L'agent de police municipale obéit aux arrêtés du maire de la commune où il exerce, tandis que le policier national dépend de l'État, et plus particulièrement du ministère de l'intérieur.

Q : Quel partage existe-t-il entre vos missions et celles de la Police Nationale ?

R : Il n'y a pas de partage, la Police Municipale et la Police Nationale travaillent en collaboration et coordonnent leurs missions avec leurs moyens respectifs. Une convention, renouvelable tous les 5 ans, est signée entre ces deux services de police afin de coordonner leurs actions dans l'intérêt des citoyens avec des prérogatives propres à chaque entité.

④ Contact

Un standard téléphonique est ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 du lundi au vendredi au numéro : 05 46 92 34 08. En dehors de ces horaires, les appels sont transférés sur le portable d'astreinte.

Q : Avez-vous une adresse mail ?

R : Vous pouvez adresser un mail à la Mairie de Saintes à l'adresse suivante : info@ville-saintes.fr. Il sera transmis à nos services dès réception.

⑤ Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Q : Quel est le rôle d'un ASVP ?

R : L'Agent de Surveillance de la Voie Publique contrôle le paiement des stationnements aux horodateurs et assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route.

⑥ Stationnement

Q : Ai-je le droit de stationner sur le trottoir devant mon garage ?

R : Non. Même devant son propre garage, il est interdit de se garer. L'arrêt ou le stationnement devant une entrée carrossable (trottoir bateau) est qualifié de gênant par le code de la route. Il n'existe aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire d'un garage individuel. Toutefois, lorsqu'un stationnement gênant est constaté, les agents de la Police Municipale ont coutume de faire une identification du propriétaire qu'ils contactent avant la mise en fourrière du véhicule.

⑦ Avenue de Tombouctou

Les riverains signalent que des véhicules stationnent très souvent sur la piste cyclable avenue de Tombouctou. M Jean-Pierre Roudier les informe que des barrières et des panneaux de signalisation seront mis en place prochainement.

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglomération au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Est-il possible d'ajouter un PAV quartier des Ballandreaux et rue de la Grand Font et de déplacer celui de l'avenue de Tombouctou et celui de la rue des Hauts Prés ?

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

② La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

③ Contact

Q : Quel numéro doit-on composer pour signaler qu'un PAV doit être vidé ? Est-il possible de l'afficher sur les PAV ?

R : Information et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19. La demande d'affichage du numéro sur les PAV est transmise à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

④ Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Certains PAV manquent de collectes régulières. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

⑤ Mobilité

Quelques habitants soulignent qu'il est difficile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaire.

⑥ Implantation des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Les riverains aimeraient connaître les lieux d'implantation des PAV. Ils demandent la mise en ligne de cette information sur le site de la ville.

⑦ Tri sélectif

La Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Un livret explicatif concernant ce nouveau dispositif sera distribué aux citoyens en début d'année 2019.

⑧ Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

⑨ Environnement

La protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur depuis plusieurs années, c'est pourquoi, quelques habitants souhaiteraient que toutes les enseignes de la grande distribution installent des conteneurs de tri sur leur parking.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
08 00 17 10 07**

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.
- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Incivilité

Quelques habitants constatent qu'aux alentours du restaurant Mac Donald il y a beaucoup de déchets et souhaiteraient que les employés récupèrent leurs ordures pour pallier à ces incivilités.

③ Rue Burgaud Desmarets

Un riverain signale qu'il y a beaucoup de dépôts sauvages et de déjections canines rue Burgaud Desmarets et demande l'intervention des services de la ville.

④ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

⑤ « Cani-poche »

Des corbeilles et des « cani-poche » supplémentaires seront installés au cours de l'année 2019. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la mairie.

⑥ Corbeille

Demande d'installation de corbeilles à proximité de l'Église Saint-Eutrope et rue Saint-Eutrope, en face de la boulangerie « Boulestier ». Il est souhaité également une augmentation de la collecte des poubelles, notamment, au bowl des Boiffiers.

⑦ Propreté

Satisfaction exprimée par les habitants sur la propreté de la ville qui s'améliore tous les jours.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M Pascal Rolland explique le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.

- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.
- ❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :
- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

- ❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

- ❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, il s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Le site Saint-Louis

Questionnement concernant le stationnement relatif au projet du site Saint-Louis. La ville informera les citoyens de l'avancement du projet lors de la réunion publique d'information prévue le 26 novembre 2018 Salle Nivelles, square André Maudet.

② Accueil de jour – Halte de nuit

La création d'un centre d'hébergement et de stabilisation est prévue. Il est envisagé de construire un nouveau local d'accueil pour remplacer les locaux qui sont aujourd'hui vétustes et supprimer ainsi les gênes occasionnées à la population autour des sites existants et en particulier des écoles.

Q : Pourquoi construire au lieu de rénover d'anciens bâtiments ?

R : Des normes de sécurité sont à respecter et le coût de construction est moins élevé que dans le cas d'une rénovation car les deux haltes sont très vétustes. Cela permet en outre de réunir ces deux haltes (jour et nuit) près de la gare qui seront mieux situées pour les usagers de ces deux structures.

③ Accueil des migrants

La préfecture représentant l'État dans le département, c'est elle qui va avoir les consignes et les décisions à prendre.

④ Subventions

Q : Les subventions pour le projet « cœur de ville » sont-elles attribuées à la ville ou à la Communauté d'Agglomération de Saintes ?

R : Cela dépend des projets. Quand c'est un projet ville, par exemple, l'installation des bornes en hyper centre, les fonds sont versés à la ville.

⑤ Amphithéâtre

Il est urgent de s'occuper de l'état sanitaire de ce site emblématique, c'est pourquoi un diagnostic a été établi l'année passée concernant les infiltrations, l'évacuation de l'eau etc. Les habitants demandent une réunion-débat avec les Élus de la ville pour échanger sur le projet de l'Amphithéâtre.

⑥ Stationnements gênants

Les citoyens signalent que des véhicules sont stationnés sur les trottoirs et la pelouse des rues Jean-Philippe Rameau et Auguste Auguin, notamment, lorsque des événements ont lieu au gymnase Stève Jannière. Ils souhaitent que la ville trouve des solutions pour pallier à ce problème.

⑦ Ralentisseur

Q : Pour quelle raison les ralentisseurs de la rue Saint-Eutrope, au niveau du parking de la basilique ont-ils été enlevés ?

R : C'est à la demande des riverains que les coussins berlinois ont été retirés pour la simple raison que les conducteurs faisaient un écart pour les éviter au niveau du parvis de l'église. Une étude sera réalisée afin de sécuriser l'accès à l'école maternelle Saint-Eutrope.

⑧ Edgard Quinet

Derrière le collège Edgard Quinet, il y a un cheminement parallèle à l'établissement qui passe entre les deux gymnases. Il a été demandé par le Département et le collège de sécuriser le passage en installant un portail. Ce dernier est ouvert en dehors des heures de cours. Quelques habitants souhaiteraient qu'il soit enlevé afin de bénéficier de ce raccourci à leur convenance. Une réunion en Mairie a été programmée pour examiner cette demande.

⑨ Éclairage publique

M Jean-Pierre Roudier souligne qu'une amélioration de l'éclairage publique a été réalisée dans le quartier. Quatre-vingt-quatorze points lumineux ont été changés en éclairage led notamment, pour les rues Jean-Philippe Rameau, Claude Debussy, Auguste Auguin, Saint-Eutrope et cours Georges Bouvard.

FIN DE LA RÉUNION